

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélie HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

**8. RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS LOCALES DU SYNDICAT DES EAUX ET DE
L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) 2023 :**
- COMMISSION LOCALE DE L'EAU POTABLE - HOCHFELDEN ET ENVIRONS
- COMMISSION LOCALE ASSAINISSEMENT – SECTEUR DE MOMMENHEIM
- COMMISSION LOCALE GRAND CYCLE DE L'EAU -BRUMATH

Rapporteur : Le maire.

Le SDEA qui assure la « gestion de l'eau » dans ses différents aspects exerce ses différentes compétences en la matière dans le cadre de différentes Commissions Locales.

Chaque Commission locale établit un rapport d'activités annuel qui est communiqué aux communes pour une transmission au Conseil municipal et une publication au format papier et dématérialisé.

Le rapport d'activités 2023 des Commissions locales de l'Eau potable, de l'Assainissement et du Grand cycle de l'eau sont annexés à la présente délibération.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

➤ **PREND ACTE** des rapports annuels 2023 des :

- COMMISSION LOCALE DE L'EAU POTABLE – HOCHFELDEN ET ENVIRONS
- COMMISSION LOCALE ASSAINISSEMENT – SECTEUR DE MOMMENHEIM

- COMMISSION LOCALE GRAND CYCLE DE L'EAU- BRUMATH

➤ **DIT** que les rapports sont consultables sur le site internet de la commune en annexe de la présente délibération, à l'adresse WWW.MOMMENHEIM.FR et au format papier à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, **M. Gérard MITTELHAEUSER**,
adjoint au maire.

